

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 décembre 2019

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire,

Etaient présents : M. Clément LOING, Mme Charlotte GAUDEL, M. Jean-Noël RAFFNER, M. Roger CLAUDEPIERRE Adjoints, MM. Dominique TRUSSART, Claude PIERREVELCIN, Laurent MATHIEU, Mme Sylvie TOUSSAINT, M. Jean ANCEL, Mmes Sandrine PIERRE, Aude BATOT, Mathilde GAUDEL Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : Mme Catherine FAYOLLE qui a donné pouvoir à Mme Charlotte GAUDEL pour tout vote et décision, M. René BRUN qui a donné pouvoir à M. Jean ANCEL pour tout vote et décision, Mme Chantal PERRIN qui a donné pouvoir à M. Jean-Noël RAFFNER pour tout vote et décision, Mme Caroline ROBIEZ qui a donné pouvoir à M. Roger CLAUDEPIERRE pour tout vote et décision.

Absents : M. Denis PIERREVELCIN, Mme Aurore PETITDEMANGE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures. Monsieur Jean-Noël RAFFNER est désigné comme secrétaire de séance.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 novembre 2019**
- 2) Affaires financières** : Retrait de la délibération du conseil municipal du 5 novembre 2019 n° DEL_2019_80 « taxes et produits irrécouvrables / budget principal » ; Subventions versées aux associations et organismes divers en 2020 et signature d'une convention pour le versement de la subvention à l'association « Les P'tits Welches » ; Appel aux dons pour la commune sinistrée du Teil (Département 07) ; Programme de travaux et coupes ONF 2020 ; Revalorisation de la participation « assainissement collectif » ; Prise en charge des frais engagés par M. Jean FREGEAC dans le cadre de l'organisation de la cérémonie de la libération de Lapoutroie du 8 décembre 2019 ; Remboursement des frais engagés par l'association « JEUX LAP » dans le cadre de l'organisation de l'exposition sur la libération de Lapoutroie ; Décision modificative n°4 / régie de chauffage ; Décision modificative n°5 / budget communal ; Débat d'orientation budgétaire 2020.
- 3) Affaires foncières** : Proposition d'achat de la parcelle 3a (section 2 parcelle n°494) du lotissement de la Filature par M. Arnaud MICHEL ; Mainlevée d'une inscription dans le cadre d'un acte notarié entre M. BRUNSTEIN Vincent et Mme BEDEZ Thérèse.
- 4) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)**
- 5) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK**
- 6) Questions diverses et communications de M. le Maire**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 novembre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) AFFAIRES FINANCIERES

2.1 Retrait de la délibération du conseil municipal du 5 novembre 2019 n° DEL_2019_80 « taxes et produits irrécouvrables / budget principal » - DEL_2019_87

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances, rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la séance du 5 novembre 2019, le conseil a adopté une délibération admettant en non-valeur un titre de recettes correspondant à un reliquat de loyer dû par la société TETRAS CHARPENTES. Cette délibération faisait suite à une demande de la Trésorerie qui nous a indiqué qu'elle avait tout mis en œuvre pour récupérer cette créance.

Après le conseil municipal, M. Jérémie MATHIEU, ancien gérant de l'entreprise, nous a indiqué qu'il n'avait pas eu de relances de la Trésorerie et qu'il pensait avoir payé l'ensemble des sommes dues. A noter qu'il avait mis fin au contrat de bail, à la fin du mois de novembre 2018.

La Trésorerie de son côté nous indique ceci :

- *Monsieur Matthieu a réglé 11 x 301,50 € (soit 3316,50 € en deux versements de 1809 et 1507,50 €). Or, vous avez titré des loyers mensuels à 305,70 €. Je pense qu'il y a eu une incompréhension à ce sujet.*

- *D'autre part, le titre de 3668,40 € correspond bien aux loyers de janvier à décembre. Il aurait alors fallu annuler le mois de décembre.*

Il s'avère que M. MATHIEU a payé son loyer sur la base du tarif de l'année précédente. Par contre, la Commune aurait dû annuler le mois de décembre, ce qui n'a pas été fait. Par conséquent, seule la somme de 46,20 € était encore due par l'entreprise ; somme qui a été payée depuis.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- RETIRE la délibération du conseil municipal du 5 novembre 2019 n° DEL_2019_80 « taxes et produits irrécouvrables / budget principal ».
- DEMANDE aux services de la Trésorerie d'être plus vigilants lors de la transmission des demandes d'admission en non-valeur.

2.2 Subvention; versée; aux associations et organismes divers en 2020 et signature d'une convention pour le versement de la subvention à l'association « Les P'tits Welches » - DEL_2019_88

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances présente le budget prévisionnel 2020 de l'Association « Les P'tits Welches ». Afin de garantir le fonctionnement de la structure, il sera proposé de verser à l'association une subvention d'équilibre s'élevant à 71 990 € pour laquelle il sera nécessaire de conclure une convention.

Monsieur CLAUDEPIERRE expose également quelques modifications de « forme » :

- Subvention « classe foot » du collège : depuis sa création, cette subvention transitait par l'AS CANTON VERT. Désormais, pour se conformer à la réglementation, cette subvention sera versée à la Commune d'Orbey qui préfinance l'opération en payant directement au GEPSLA (Groupement d'Employeurs des Professions du Sport, des Loisirs et de l'Animation) le coût des intervenants. La part respective que chaque Commune versait auparavant directement à l'ASCV par subvention sur la base du mode de calcul existant (inchangé) sera désormais versée à la Commune d'Orbey à l'échéance de chaque année scolaire.
- Subvention « restos du cœur » : afin que cette subvention profite aux habitants de la vallée, la subvention ne sera plus versée directement au siège de l'association mais à l'antenne d'Orbey, sous la forme d'un bon d'achat auprès d'Intermarché.

Les subventions versées en 2020 aux associations et autres organismes apparaissent dans le tableau suivant ; pour les associations communales, seules les associations qui ont déposé une demande écrite correspondant aux critères définis par la commission associative et validés par le conseil municipal se voient attribuer une subvention.

Précision : pour l'école de musique, l'AS Canton Vert, le tennis, le judo, le lac blanc snowrider, le montant est calculé sur le nombre d'élèves de moins de 18 ans et est conforme au versement effectué par le Conseil Départemental.

	Montant 2020
1) Coopérative scolaire (cf budget scolaire)	11 010,00
2) Autres organismes	
CULTURE	
Ecole de musique	2 958,00
<i>ss-total</i>	2 958,00
SPORTS	
AS CANTON VERT / jeunes joueurs	213,50
AS CANTON VERT / emploi + entretien	13 664,00
Classe foot du collège (versé à la Commune d'Orbey)	1 832,00
BU SEN (judo club)	115,90
Tennis club	54,90
Lac Blanc Snowrider	73,20
Collège d'Orbey / UNSS	345,00
<i>ss-total</i>	16 298,50
AUTRES	
Association "Argile"	46,00
Association "Espoir"	300,00
Association de lutte contre alcoolisme	47,00
GAS prestations sociales	1 445,00
Prévention routière	45,00
Ligue contre le cancer	100,00
Restos du cœur Orbey / bon d'achat	150,00
Collège Orbey/ voyages scolaires	345,00

	<i>ss-total</i>	2 478,00
PERISCOLAIRE		
P'tits Welches / prévisionnel 2020		71 990,00
P'tits Welches / résultat 2019		
	<i>ss-total</i>	71 990,00
<i>SS- TOTAL AUTRES ORGANISMES (hors coop scolaire)</i>		93 724,50
<i>TOTAL SUBVENTIONS</i>		104 734,50
3) Autres aides		
CCAS		2 000,00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances,
 Sur proposition de M. le Maire,
 Après en avoir délibéré;

Le Conseil municipal,
 A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE le versement des subventions et aides aux différentes associations et organismes listés dans le tableau ci-dessus ;
- ACCEPTE plus particulièrement le versement à l'association « Les P'tits Welches » d'une subvention d'équilibre qui s'élève à 71 990 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association « Les P'tits Welches », pour le versement de ladite subvention, conformément à la loi du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration (subvention supérieure à 23 000 €).
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020 qui sera voté au mois de janvier 2020.

2.3 Appel aux dons pour la commune sinistrée du Teil (Département 07) - DEL_2019_89

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances rappelle aux membres du conseil municipal que le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche.

La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville.

Le maire de Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.
 C'est pourquoi, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du TEIL, qui pourrait être de 1 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances,
 Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré;

Le Conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de verser 1 000 € à la Commune du Teil en Ardèche dans le cadre de l'appel aux dons « séisme du 11 septembre 2019 ».

2.4 Programme de travaux et coupes ONF 2020 - DEL_2019_90

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances, présente le projet de programme de travaux et coupes prévus par l'ONF dans la forêt communale.

Le bilan de l'année 2019 montre un excédent global (exploitation et travaux) de 7 713 €, hors produits de la chasse, malgré la crise des scolytes de cet été.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'état prévisionnel des coupes 2020 soit 2207 m³ à façonner pour une recette brute estimée à 112 290 € HT, correspondant à une recette nette d'exploitation HT de 14 041 €, auxquels s'ajoutent 6 100 € HT de ventes sur pied (pour un volume de 610 m³) et 371 € de concessions.
- DECIDE de voter un programme de travaux patrimoniaux pour l'année 2020 tel que proposé par les services de l'ONF, pour un montant total estimatif HT de 23 188 € (y compris honoraires et cotisations accidents agricoles).
- AUTORISE M. le Maire à signer les devis établis par l'ONF correspondant aux dépenses ci-dessus.
- PREND NOTE qu'après intégration du coût des dépenses pour travaux et des frais de garderie, le bilan prévisionnel global 2020, déficitaire, s'élèverait à - 7 802 € (hors produits de la chasse).

2.5 Revalorisation de la participation « assainissement collectif » - DEL_2019_91

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 19 septembre 2012, le Conseil municipal a instauré la participation pour assainissement collectif, avec un tarif de base de 1 500 € applicable selon certaines conditions, aussi bien aux constructions nouvelles qu'aux constructions existantes qui se raccorderaient au réseau d'assainissement collectif.

Il était mentionné dans cette délibération, conformément à la réglementation en vigueur, que la participation serait revalorisée au 1^{er} janvier de chaque année selon l'évolution de l'indice du coût de la construction et pour la première fois, le 1^{er} janvier 2014.

L'évolution de l'indice du coût de la construction est de +2,77 % (indice 2^{ème} trimestre 2018 : 1699 / indice 2^{ème} trimestre 2019 : 1746). Par conséquent, le tarif de base de la participation pour assainissement collectif augmente et s'élèvera pour l'année 2020 à 1 572,05 €.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 septembre 2012,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire chargé des finances,
Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- FIXE le tarif de base de la participation pour assainissement collectif pour l'année 2020 à 1 572,05 €.

2.6 Prise en charge des frais engagés par M. Jean FREGEAC dans le cadre de l'organisation de la cérémonie de la libération de Lapoutroie du 8 décembre 2019 - DEL_2019_92

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances, informe les membres du conseil municipal que M. Jean FREGEAC, petit-fils du lieutenant Yves Martin du 6ème Tabor, qui fut grièvement blessé à La Goutte alors qu'il commandait la reconnaissance vers le col de Bermont le 9 décembre 1944, a aimablement proposé de prêter du matériel d'exposition dans le cadre de l'organisation de la cérémonie du 75^{ème} anniversaire de la libération de Lapoutroie du 8 décembre 2019.

Les élus du groupe de travail dédié à la préparation de cette cérémonie, proposent que, en échange du prêt à titre gracieux de l'exposition, les frais engagés par M. FREGEAC (péage, essence et hébergement) domicilié 5 rue de la tourelle 89 560 MERRY SEC, lui soient remboursés. Ces frais s'élèvent à 400,42 €, justificatifs à l'appui.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de rembourser à M. Jean FREGEAC, domicilié 5 rue de la tourelle 89 560 MERRY SEC, les frais engagés correspondants aux frais de péage, essence et hébergement, pour un montant de 400,42 €.

2.7 Remboursement des frais engagés par l'association « J'EUX L.A.P. » dans le cadre de l'organisation de la cérémonie de la libération de Lapoutroie du 8 décembre 2019 - DEL_2019_93

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances, informe les membres du conseil municipal que l'association « J'EUX L.A.P. », a participé à la préparation de l'exposition organisée dans le cadre de la cérémonie de la libération de Lapoutroie du 8 décembre 2019, en prenant en charge la réalisation de posters « photos », engageant les frais suivants :

- 191,63 € auprès de l'entreprise « myposter », pour la création et l'impression de 7 posters 100*70cm,
- 22,49 € auprès de l'entreprise « bureau vallée », pour l'achat de fournitures pour la fixation des panneaux.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE de rembourser à l'association « J'EUX L.A.P. », la somme de 214,12 € correspondant aux frais engagés pour la réalisation de posters « photos », pour

l'exposition organisée dans le cadre de la cérémonie de la libération de Lapoutroie du 8 décembre 2019.

2.8 Décision modificative n°4/ budget régie de chauffage - DEL_2019_94

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances indique aux membres du conseil municipal que des éléments de nature diverse sont venus compromettre l'équilibre de la régie de chauffage depuis son lancement fin 2010:

- Des aléas climatiques: certains hivers doux altérant le rendement de l'installation,
- Une rupture de vanne en 2019 (résolue en octobre) entraînant une surconsommation ponctuelle de combustibles,
- Un engagement de la commune d'approvisionner 50 % du bois auprès de l'âtre de la Vallée, association à caractère social qui emploie du personnel handicapé et vend son bois 9 % de plus que l'ONF a provoqué un surcoût de 22 000 € par rapport à l'ONF depuis le lancement en 2010.

C'est pourquoi, afin de maintenir un prix social de la fourniture de chauffage, la régie demande une avance de la part de la commune: 20 000 € remboursables sur 30 ans comme la dotation initiale soit 666,7 € / an.

Les incidences sur le budget sont détaillées ci-dessous :

Recettes d'exploitation		BP+DM	DM4	TOTAL
701 (70)	Vente de produits finis et intermédiaires	118 389,42	-20 000,00	98 389,42
778 (77)	Autres produits exceptionnels	0,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL			0,00	

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 10 décembre 2019,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des finances

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

2.9 Décision modificative n°5 / budget principal- DEL_2019_95

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au conseil municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative, afin d'ajuster les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, selon les évolutions constatées à ce jour.

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		BP+DM	DM5	TOTAL
60613 (011)	Chauffage urbain	46 000,00	2 000,00	48 000,00
60632 (011)	Fournitures de petit équipement	28 000,00	3 000,00	31 000,00

615221 (011)	Entretien et réparations - bâtiments publics	12 000,00	10 000,00	22 000,00
615231 (011)	Entretien et réparations - voiries	113 619,00	-1 500,00	112 119,00
61551 (011)	Entretien et réparations - Matériel roulant	17 800,00	-4 500,00	13 300,00
6156 (011)	Maintenance	10 000,00	2 000,00	12 000,00
6161 (011)	Primes d'assurance - multirisques	38 000,00	-3 000,00	35 000,00
6411 (012)	Rémunérations du personnel titulaire	466 000,00	-11 300,00	454 700,00
6413 (012)	Rémunérations du personnel non titulaire	11 000,00	-5 000,00	6 000,00
6451 (012)	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	71 000,00	-3 000,00	68 000,00
6453 (012)	Cotisations aux caisses de retraites	107 000,00	-4 000,00	103 000,00
658828 (65)	Autres secours	0,00	1 000,00	1 000,00
67441 (67)	Subventions aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière	0,00	20 000,00	20 000,00
739223 (014)	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	47 000,00	300,00	47 300,00
023	Virement à la section d'investissement	1 241 947,32	44 000,00	1 285 947,32
TOTAL			50 000,00	

Recettes de fonctionnement		BP+DM	DM5	TOTAL
70871 (70)	Remboursements de frais par la collectivité de rattachement	0,00	5 000,00	5 000,00
7381 (73)	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	38 400,00	16 000,00	54 400,00
744 (74)	FCTVA	0,00	23 000,00	23 000,00
74832 (74)	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	34 000,00	4 000,00	38 000,00
7488 (74)	Autres attributions et participations	6 000,00	-4 000,00	2 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	13 000,00	6 000,00	19 000,00
TOTAL			50 000,00	

Dépenses d'investissement		BP+DM	DM5	TOTAL
<i>Opération d'équipement n°54/ Achat divers matériels</i>		228 481,90	10 787,00	239 268,90
<i>Opération d'équipement n°82/ Etude zonage d'assainissement</i>		37 200,00	-37 200,00	0,00
<i>Opération d'équipement n°84/ Enfouissement ligne EDF Hachimette</i>		0,00	4 000,00	4 000,00

2041412 (204)	Subventions d'équipement - Communes membres du GFP	0,00	11 413,00	11 413,00
TOTAL			-11 000,00	

Recettes d'investissement		BP+DM	DM5	TOTAL
10222	F.C.T.V.A.	71 000,00	-55 000,00	16 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 241 947,32	44 000,00	1 285 947,32
TOTAL			-11 000,00	

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des Finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

2.10. Débat d'orientation budgétaire 2020

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire chargé des finances présente aux membres du conseil municipal les principaux points sur lesquels le conseil devra se prononcer lors du vote du budget primitif 2020 au mois de janvier.

Le débat d'orientation budgétaire n'étant obligatoire que pour les communes de 3500 habitants et plus, les discussions qui ont eu lieu ne font pas l'objet d'une délibération.

3) POINTS DIVERS

3.1. Proposition d'achat de la parcelle 3a (section 2 parcelle n°494) du lotissement de la Filature par M. Arnaud MICHEL - DEL_2019_96

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER rappelle aux membres du conseil municipal qu'un mandat non exclusif de vente a été confié à M. Pascal PEIGNEUX, agent immobilier auprès de la société IAD, pour les deux parcelles restant à vendre au lotissement de la Filature, au mois de juin 2019 et pour une durée de 15 mois.

M. PEIGNEUX a transmis une offre d'achat pour la parcelle 3a (section 2 parcelle n°494) du lotissement de la Filature, au nom de M. Arnaud MICHEL domicilié 3 rue Jean Ruhland à Munster (68140).

L'offre s'élève à 53 640 € pour un terrain d'une superficie de 4,47 ares, soit 12 000 € l'are. Ce prix est conforme à la dernière transaction qui est intervenue courant 2018 (délibération du conseil municipal du 28.11.2017).

A noter que du fait du mandat détenu par M. PEIGNEUX, la Commune sera tenue de lui verser la somme de 5 000 €, à la signature de l'acte authentique.

Vu le mandat de vente sans exclusivité n° 660000, au profit de M. Pascal PEIGNEUX, signé le 5 janvier 2019,

Vu l'offre d'achat présentée par M. PEIGNEUX,

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'offre d'achat de 53 640 €, y compris la TVA sur marge, pour la parcelle 3a (section 2 parcelle n°494) du lotissement de la Filature déposée M. Arnaud MICHEL domicilié 3 rue Jean Ruhland à Munster (68140).
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente conformément aux conditions ci-dessus.
- DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- DIT que la rémunération du mandataire, M. PEIGNEUX, sera versée par la Commune à la signature de l'acte authentique, conformément au mandat de vente signé le 5 juin 2019.
- PRECISE qu'afin de garantir la réalisation des constructions dans le délai de deux ans de la vente ou de l'obtention du permis, l'action résolutoire sera réservée au profit de la Commune. Le rang de cette action résolutoire pourra être cédé à tout établissement prêteur auquel aurait recours les acquéreurs pour financer leur acquisition et leur construction.

3.2. Mainlevée d'une inscription dans le cadre d'un acte notarié entre M. BRUNSTEIN Vincent et Mme BEDEZ Thérèse - DEL_2019_97

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER informe les membres du conseil municipal que l'étude notariale d'Orbey a contacté la Commune dans le cadre de la rédaction d'un acte de partage entre M. BRUNSTEIN Vincent et Mme BEDEZ Thérèse.

En effet, une parcelle faisant l'objet du partage, cadastrée section 17 n°23 est grevée d'une charge au profit de la Commune, intitulée « droit à l'action résolutoire » résultant d'un acte en date du 1^{er} juin 1990. Cet acte précise : *Etant donné les circonstances spéciales dans lesquelles la présente vente a été conclue, l'acquéreur sera tenu sous peine de résolution de plein droit de la présente vente, d'exécuter fidèlement ainsi qu'il s'y oblige lui-même, ses ayants-droits et ses successeurs, pendant vingt années à compter du présent acte, l'exploitation du gîte d'étape de l'Etang du Devin ou d'un établissement ouvert au public et comportant accueil, hébergement et restauration* ».

Cette condition ayant été respectée depuis plus de 20 ans comme convenu dans l'acte de vente, il peut être aujourd'hui procédé à la mainlevée de l'inscription au Livre Foncier.

Sur proposition de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la mainlevée de l'inscription au Livre Foncier de la charge inscrite au bénéfice de la Commune sur la parcelle cadastrée section 17 n°23,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous actes et documents en lien avec ce dossier.

4) COMPTE RENDU DU MAIRE SUR LES DOMAINES DELEGUES

Les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené

à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22.

- **Déclarations d'intention d'aliéner** réceptionnées en mairie depuis le dernier conseil municipal : le droit de préemption urbain n'a été exercé pour aucun dossier (2 dossiers enregistrés).
- **Acceptation des indemnités de notre assureur GROUPAMA :**
 - *Remboursement congé de paternité : 463,79 €*
- **Marchés publics :**
 - ***Mise aux normes de la mairie et de la médiathèque / Lot n°1 (démolition, désamiantage, déplombage), attribué à l'entreprise GUGLIUCCIELLO (Sundhoffen) pour un montant de 119 282,69 €.***

5) RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS et DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les comptes-rendus sont faits par les responsables des commissions et diffusés par l'intermédiaire de la mairie, après visa de M. le Maire, aux membres des commissions et à l'ensemble du conseil municipal.

Monsieur le Maire insiste sur ce point : il est important que chaque responsable de commission fasse un compte-rendu écrit des réunions de commission, pour que l'ensemble des membres du conseil municipal ait accès aux mêmes informations.

- Mme Charlotte GAUDEL remercie l'ensemble des participants à la banque alimentaire et à la journée de préparation des décorations de Noël.
- CCVK/ PLUi : les études sont relancées.

6) COMMUNICATIONS DIVERSES

Aucune communication diverse.

- *La prochaine séance du conseil municipal est fixée au lundi 20 janvier 2020 à 19h au Foyer Saint Martin (séance budgétaire).*

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 45.

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 5 novembre 2019**
- 2) Affaires financières :** Retrait de la délibération du conseil municipal du 5 novembre 2019 n° DEL_2019_80 « taxes et produits irrécouvrables / budget principal » ; Subventions versées aux associations et organismes divers en 2020 et signature d'une convention pour le versement de la subvention à l'association « Les P'tits Welches » ; Appel aux dons pour la commune sinistrée du Teil (Département 07) ; Programme de travaux et coupes ONF 2020 ; Revalorisation de la participation « assainissement collectif » ; Prise en charge des frais engagés par M. Jean FREGEAC dans le cadre de l'organisation de la cérémonie de la libération de Lapoutroie du 8 décembre 2019 ; Remboursement des frais engagés par l'association « JEUX LAP » dans le cadre de l'organisation de l'exposition sur la libération de Lapoutroie ; Décision modificative n°4 / régie de chauffage ; Décision modificative n°5 / budget communal ; Débat d'orientation budgétaire 2020.
- 3) Affaires foncières :** Proposition d'achat de la parcelle 3a (section 2 parcelle n°494) du lotissement de la Filature par M. Arnaud MICHEL ; Mainlevée d'une inscription dans le cadre d'un acte notarié entre M. BRUNSTEIN Vincent et Mme BEDEZ Thérèse.
- 4) Compte rendu du Maire sur les domaines délégués (droits de préemption, indemnités assurance, marchés publics, emprunts ...)**
- 5) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK**
- 6) Questions diverses et communications de M. le Maire**

Liste des membres du conseil municipal				
Approbation de la séance du 10 décembre 2019				
Nom	Prénom	Qualité	Signature	Procuration
MULLER	Jean-Marie	Maire		
LOING	Clément	1 ^{er} Adjoint		
GAUDEL	Charlotte	2 ^{ème} Adjoint		
RAFFNER	Jean-Noël	3 ^{ème} Adjoint		
FAYOLLE	Catherine	4 ^{ème} Adjoint	Procuration donnée à Charlotte GAUDEL	
CLAUDEPIERRE	Roger	5 ^{ème} Adjoint		
BRUN	René	Conseiller municipal	Procuration donnée à Jean ANCEL	
TRUSSART	Dominique	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Denis	Conseiller municipal	ABSENT	
PIERREVELCIN	Claude	Conseiller municipal		
MATHIEU	Laurent	Conseiller municipal		
PERRIN	Chantal	Conseillère municipale	Procuration donnée à Jean-Noël RAFFNER	
TOUSSAINT	Sylvie	Conseillère municipale		

ANCEL	Jean	Conseiller municipal		
PETITDEMANGE	Aurore	Conseillère municipale	ABSENTE	
PIERRE	Sandrine	Conseillère municipale		
BATOT	Aude	Conseillère municipale		
ROBIEZ	Caroline	Conseillère municipale	Procuration donnée à Roger CLAUDEPIERRE	
GAUDEL	Mathilde	Conseillère municipale		

